



HAL
open science

Tiers-lieux, éléments de compréhension d'une révolution en cours, en France et en Corse

Paul-Antoine Bisgambiglia, Nathalie Lameta, Graziella Luisi, Morgane Millet

► **To cite this version:**

Paul-Antoine Bisgambiglia, Nathalie Lameta, Graziella Luisi, Morgane Millet. Tiers-lieux, éléments de compréhension d'une révolution en cours, en France et en Corse. 2024, <10.58110/CMIT-003>. <hal-05498898>

HAL Id: hal-05498898

<https://hal.science/hal-05498898v1>

Submitted on 7 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License



Les
CARNETS
de la
CHAIRE

TIERS -LIEUX

Éléments de compréhension d'une
révolution en cours, en France et en Corse

Coordonné par **Morgane Millet**

Sous la direction scientifique de **Paul-Antoine Bisgambiglia, Nathalie Lameta et Graziella Luisi**



PRÉAMBULE • LE MOT DES RESPONSABLES DE LA CHAIRE MUTATIONS ET INNOVATIONS TERRITORIALES

Au carrefour des savoirs, des compétences et des acteurs, la chaire « Mutations et Innovations Territoriales » portée par la Fondation de l'Université de Corse se propose de questionner la mise en œuvre de la transition, de la transformation sur le territoire, de réfléchir à de nouveaux modèles de développement soutenable économiquement, socialement et écologiquement.

Les effets engendrés par la crise sanitaire ont plus que jamais mis en lumière les vulnérabilités de nos modèles mais également nos capacités d'adaptation. À l'épreuve des grandes mutations contemporaines, les territoires doivent se réinventer. Les impacts déjà visibles du changement climatique, des crises (sanitaire, énergétique...) dessinent un avenir plus que jamais incertain. À l'échelle du territoire, le vieillissement démographique, la transformation du système socio-économique, l'évolution des systèmes démocratiques mettent également à l'épreuve les collectivités. Néanmoins, l'époque est porteuse de nouveaux horizons et de nouveaux outils, notamment par le biais de la révolution numérique qui redessine des paysages, offre de nouvelles opportunités d'innovation, des leviers d'action mobilisables...

Le numérique impose à la société et l'économie des transformations majeures : le développement de l'intelligence artificielle, l'automatisation, la mise en données numériques du monde en général, etc. Ces changements sociétaux et professionnels ouvrent la voie à de nouvelles formes et méthodes de travail : plus d'intelligence collective et de collaboration qui appellent à de nouvelles médiations ; plus d'expérimentation et d'itération dans les processus de travail. Le statut des travailleurs évolue en ce sens avec la montée du statut de travailleur indépendant lié à ces mutations mais aussi du fait de nouvelles aspirations en matière d'indépendance des travailleurs.

Face à ces nouveaux enjeux, l'émergence des tiers-lieux dans les territoires est une matérialisation dans l'espace de ces nouvelles mutations. Ils constituent une nouvelle typologie d'espaces en se situant entre espace personnel et espace ouvert, entre domicile et travail, entre convivialité et développement des compétences, et constituent à ce titre des espaces hybrides. Comment peuvent-ils contribuer au développement de nos territoires ? Réimaginer le quotidien de celles et ceux qui y vivent, y travaillent, s'y déplacent ?

En organisant un premier *Scontru di i Territorii* consacré à la question des Tiers Lieux, la chaire a accueilli chercheurs, élus, usagers et experts pour un décryptage à 360° de ces nouveaux espaces sur notre territoire.

TABLE DES MATIÈRES

1. LES TIERS-LIEUX EN FRANCE, MARQUEURS D'UNE RÉVOLUTION À L'ŒUVRE	P.6
1.1 Caractérisation d'un phénomène peu visible.....	p.8
1.2 Pérenniser et organiser les tiers-lieux en réseau.....	p.12
2. LES TIERS-LIEUX EN CORSE, FORMULATION DE PROBLÉMATIQUES PARTAGÉES	P.14
2.1 État des lieux.....	p.16
2.2 Focus sur les ateliers collectifs.....	p.32
2.2.1 Tiers-lieux : quelles représentations ?.....	p.33
2.2.2 Des attentes fortes.....	p.34
2.2.3 Des valeurs... partagées ?.....	p.35
2.2.4 Faire réseaux.....	p.42
2.2.5 Concrétiser une vision partagée de la gouvernance.....	p.42
CONCLUSION : LES TIERS-LIEUX, MAILLON CENTRAL DES SERVICES DE PROXIMITÉ ?	P.44
ÉPILOGUE PAR MORGANE PASQUALI, COORDINATRICE DU RÉSEAU « DÀ LOCU »	P.48



INTRODUCTION

En autorisant la distance dans l'action, en mettant à disposition une information prolifique et plurielle, en redéfinissant la notion de distance, le numérique a transformé les façons dont la population travaille,

consomme et interagit. Le monde du travail connaît par ailleurs une inflexion de taille : alors qu'auparavant, l'accomplissement des individus et leur identité passaient essentiellement par le travail, désormais l'accomplissement passe par l'harmonie entre vie privée et vie professionnelle, temps de transport compris. De ce fait, atteindre un équilibre acceptable entre temps privé et temps de travail suppose de retrouver des marges de manœuvre dans le quotidien et donc d'agir plus près de chez soi.

Les tiers-lieux sont l'expression de ce retour souhaité à la proximité. Qu'il s'agisse d'espaces de coworking, de FabLabs, de living labs ou d'autres formes encore, ces derniers constituent un outil possible pour travailler, fabriquer, se former et penser ensemble localement. Ce phénomène présagerait d'un retour en force des territoires. À chaque territoire, un tiers-lieu - une hybridation d'activités - qui lui correspond ; et une même volonté partagée : celle de contribuer à la dynamique et à la vitalité d'un lieu, d'une ville ou d'un village.

Comment s'exprime le mouvement des tiers-lieux en Corse ? En quoi les tiers-lieux peuvent-ils constituer des leviers pour le développement des territoires de l'île ?

Ce sont les questions de départ posées dans le cadre de la journée organisée par la chaire Mutations et Innovations Territoriales le 9 novembre 2021. Cette journée a été conçue telle un forum, comme un espace de dialogues où chercheurs, porteurs de projets de tiers lieux et élus ont pu échanger et débattre sur ces questions. À travers l'allocution du Président de France Tiers-lieux, Groupement d'Intérêt Public qui structure le mouvement des tiers-lieux à l'échelle nationale, puis un échange sous forme de table ronde, il a été possible de resituer les diverses trajectoires d'évolution des tiers-lieux en Corse. Différentes problématiques ont émergé, pour être ensuite confortées à travers la réalisation d'ateliers collectifs thématiques l'après-midi. L'approche proposée aux parties prenantes a alors permis de faire émerger des fictions créatives à partir d'un lieu, d'une envie, d'arriver à créer des synergies entre les participants à partir d'une question commune : et si ? Et si la Corse était une terre de tiers-lieux en 2030 ?

Ce carnet restitue le cheminement de cette journée. Il l'agrément de informations complémentaires et de perspectives d'approfondissement. Et si ? Et si nous partageons les connaissances et explorons ensemble les pistes ouvertes ?

1.

LES TIERS-LIEUX EN FRANCE, MARQUEURS D'UNE RÉVOLUTION À L'ŒUVRE



Représentation d'un tiers-lieu générée par IA

1.1 CARACTÉRISATION D'UN PHÉNOMÈNE PEU VISIBLE

Les tiers-lieux sont des espaces hybrides hébergeant différentes activités et fonctions, suivant les besoins ressentis d'une communauté locale d'usagers. Ils constituent un outil possible pour faire dans la proximité. Ils connaissent une croissance marquée : 1 800 tiers-lieux ont été comptabilisés en 2018¹. Ils sont 3 500 en 2022, 62% d'entre eux étant localisés hors des grandes métropoles.

Les formes les plus connues de tiers-lieux sont les espaces de coworking, les FabLabs (ou laboratoires de fabrication) et les laboratoires d'innovation sociale².

Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe à la fois un espace de travail partagé, mais aussi une communauté de coworkers, c'est-à-dire de travailleurs recherchant l'échange, l'ouverture et la collaboration. Les coworkers sont majoritairement des travailleurs indépendants, mais il peut également s'agir de télétravailleurs, de TPE/PME, d'associations...

Un FabLab (abréviation de « fabrication laboratory ») est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques. Un FabLab « type » regroupe un ensemble de machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standards et peu coûteuses : une machine à découpe laser capable de produire des structures en 2D et 3D, une machine à sérigraphie qui fabrique des antennes et des circuits flexibles, une fraiseuse à haute résolution pour fabriquer des circuits imprimés et des moules, une autre plus importante pour créer des pièces volumineuses. L'ensemble de ces dispositifs est contrôlé à l'aide de logiciels communs de conception et fabrication assistés par ordinateur. D'autres équipements plus avancés, tels que des imprimantes 3D, peuvent également équiper certains FabLabs. Un FabLab s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype, aux designers et aux artistes, aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en design, aux bricoleurs...

¹ Patrick Levy-Waitz, « Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (Paris : Fondation Travailler autrement, 2018).

² Patrick Levy-Waitz.

Dans les laboratoires d'innovation sociale, l'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun. La justesse du service ou produit créé est ainsi plus grande une fois que le besoin a été identifié grâce à la collaboration de l'utilisateur, et que ce dernier a également été impliqué dans les phases de création et de test. Les usagers ne sont plus de simples utilisateurs mais deviennent acteurs et collaborateurs. La certification « Living Lab » est accordée par l'association ENoLL (European Network of LivingLabs) après examen des candidatures par la Commission Européenne.

Il existe d'autres fonctions et activités développées par des tiers-lieux. La figure 1 en restitue les différents types selon France Tiers-Lieux et leur fréquence à l'échelle nationale en 2023.

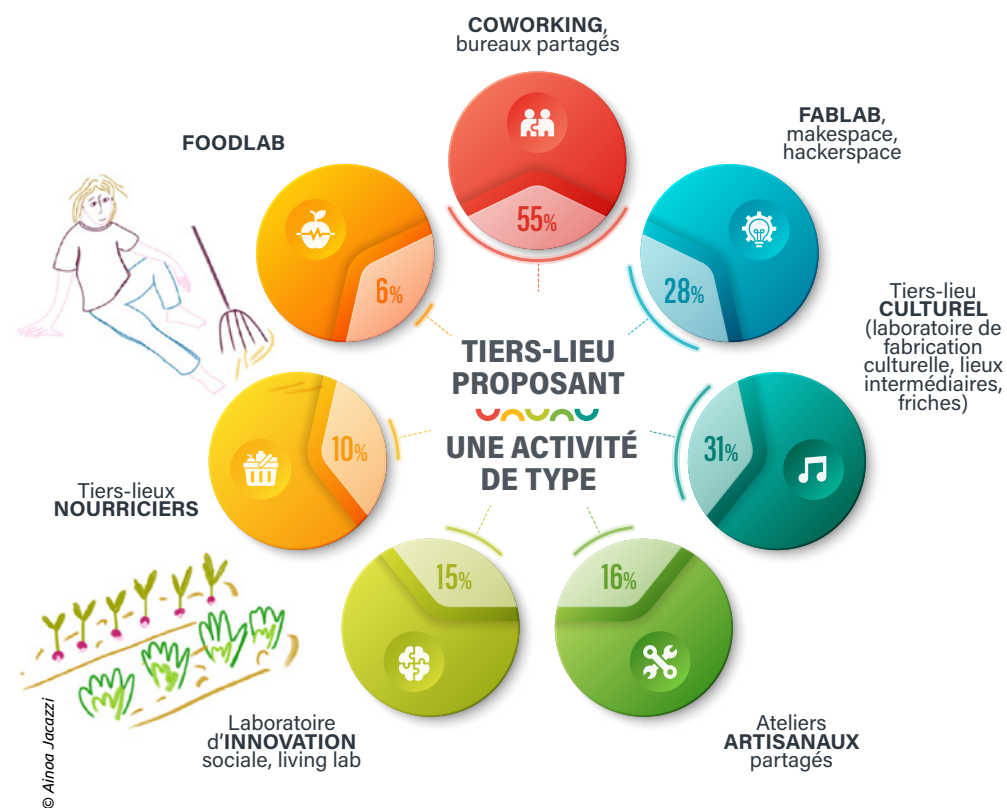


Figure 1 : les différents types d'activité proposés dans les Tiers-Lieux (Source : Observatoire de France Tiers-Lieux, 2023) Graphisme : Eleven Design



L'ŒIL DU PRATICIEN • PATRICK LEVY-WAITZ, PRÉSIDENT DE FRANCE TIERS-LIEUX

De la même façon que les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) avaient émergé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle face à l'évolution de la société et des loisirs, les tiers-lieux constituent une réponse locale à un certain nombre de besoins, et plus particulièrement face à l'impératif de transition écologique. Ils apparaissent aussi pour faire face à des

disparitions : diminution du tissu industriel, recul des services publics ou encore désertification rurale.

Espaces ouverts à tous et à l'expérimentation, **les tiers-lieux permettent à chacun de sortir de la sidération face aux crises et aux urgences, pour entrer en action.** Par l'action collective, s'y élaborent, pas à pas, des réponses pratiques et adaptées aux réalités locales. **Ils remettent l'économie au service d'un développement écologique des territoires, se positionnant comme une alternative réelle à un modèle fondé sur l'hypercroissance, le gigantisme et la financiarisation.** À côté de l'économie des centres urbains, dont les startups (1 startup sur 2 se trouve en Île-de-France) et les grands projets industriels font régulièrement la Une des journaux, se développe dans les tiers-lieux, à bas bruit, l'économie de demain, écologique, sociale et solidaire. En hyperproximité, souvent situés dans ce que certains appellent « le dernier kilomètre », les tiers-lieux contribuent à la vitalité économique des territoires.

La force de ce mouvement repose sur sa capacité à engager les citoyens du territoire : ce sont des milliers de bénévoles et adhérents qui participent chaque année à la vie et l'animation des lieux, et plusieurs millions de personnes **qui y vont pour assister à des événements culturels.**

Les tiers-lieux forment ainsi le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis l'éducation populaire et les Maisons des Jeunes et de la Culture. De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage. Le phénomène des tiers-lieux fait **la démonstration de la capacité de la société civile à construire des réponses concrètes, pragmatiques et opérationnelles aux défis du XXI^{ème} siècle.**

Souvent initiés par des collectifs privés, associatifs ou coopératifs, les tiers-lieux interpellent les acteurs publics. L'État et les collectivités locales doivent se positionner en accompagnateurs, en facilitateurs – y compris sur le plan financier. Les tiers-lieux constituent un pan de l'économie au même titre que d'autres branches qui bénéficient historiquement de l'accompagnement de l'État, sous forme de subventions ou d'exonérations fiscales par exemple.

Reconnaître le mouvement des tiers-lieux et le soutenir, c'est accompagner l'économie de demain. C'est reconnaître le rôle de ces acteurs qui participent à une nouvelle économie des territoires : qui prônent la sobriété, la préservation des ressources, la coopération et l'implication dans des actions d'intérêt général pour faire face aux crises que nous traversons.



© Aïnoa Jacuzzi

Les bénéfiques seraient nombreux : les tiers-lieux contribueraient à l'inclusion sociale par la formation et la médiation numérique. Les tiers-lieux contribueraient à la création d'emplois et de valeurs sur les territoires. Ils s'inscrivent plus généralement dans la nouvelle économie où prévalent les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de la durabilité (circularité, sobriété, etc.)³. Ils seraient ainsi des acteurs de la transition écologique et énergétique. Phénomène concentré initialement dans les centres urbains, la création des tiers-lieux connaît un déploiement significatif dans les espaces ruraux, où ils seraient susceptibles de contribuer à la résilience des territoires.

À ce stade, du fait de la nature récente du phénomène, peu d'évaluations ont permis de corroborer cette affirmation⁴. Toutefois, l'état des coopérations des différentes institutions avec les tiers-lieux révèle l'intérêt qu'elles portent à une telle dynamique. En 2023, 50% des tiers-lieux ont des partenariats avec des acteurs de l'enseignement ; 47% ont des partenariats avec des structures de l'enseignement et de l'emploi ; 83% des tiers-lieux sont engagés dans un partenariat avec une collectivité locale, qu'il s'agisse de la commune (59% des tiers-lieux), de l'intercommunalité (52%) et/ou de la région (45%)⁵. Ces partenariats démontrent l'intérêt que portent les pouvoirs locaux dans ce type de structure, notamment dans leur capacité à proposer des actions d'intérêt général.

³ Arnaud Scaillez et Diane-Gabrielle Tremblay, « Coworking, fab labs et living labs: État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement*, n°34 (24 mars 2017).

⁴ Levy-Waitz, « Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

⁵ Observatoire de France Tiers-lieux, 2023.

1.2 PÉRENNISER ET ORGANISER LES TIERS-LIEUX EN RÉSEAU

Demeure une incertitude de taille quant à la pérennité des tiers-lieux, et leur viabilité économique⁶. Le modèle économique de ces lieux est souvent hybride, combinant subventions publiques (prodiguées par la région) et recettes propres (à hauteur de 50/50). Cet équilibre varie entre centres urbains et territoires ruraux : « plus on s'éloigne des métropoles pour se diriger vers des territoires ruraux, plus les tiers-lieux économiquement rentables, portés par des acteurs privés, se font rares, plus l'engagement des acteurs publics en leur faveur devient donc nécessaire. »⁷

Or, jusqu'à il y a peu, les politiques publiques n'ont pas directement soutenu les tiers-lieux. Fonctionnant traditionnellement de manière cloisonnée, en silo, elles sont peu adaptées aux démarches transversales et besoins des tiers-lieux. C'est l'une des raisons qui a poussé à la création de l'association France Tiers-lieux en 2018 : contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes. La logique est la suivante : « on ne norme pas, on ne décide pas à la place de. On vient soutenir, accompagner, apporter de la compétence quand c'est nécessaire, mais on laisse les acteurs faire eux-mêmes et conduire leur dynamique. »

À la suite de la création de France Tiers-Lieux et de la publication de leur état des lieux en France⁸, en juillet 2019, l'État, par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a lancé la labellisation « Fabrique de territoire ». Ces fabriques de territoire ont vocation à devenir des tiers-lieux « ressources » pour les autres tiers-lieux de leur territoire. Le programme d'aide vise à financer le fonctionnement de 300 tiers-lieux, à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur 3 ans, afin de contribuer à ce que ces

⁶ A Levy-Waitz.

⁷ Levy-Waitz, 99.

⁸ Levy-Waitz, « Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».

structures trouvent leur équilibre économique. Les critères de sélection des tiers-lieux candidats ont porté sur la localisation des candidats (à raison de 150 labellisations prévues en territoire rural et 150 en Quartier Prioritaire de la Ville) et visaient à garantir la diversité des lieux et des projets retenus. Des modalités d'accompagnement complémentaires de ces fabriques de territoires sont prévues par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), sous la forme de « crédits ingénieries » et de mise à disposition d'expertise.

Faisant suite à la remise du second rapport réalisé par France Tiers-lieux⁹, en août 2021, le gouvernement développe un second dispositif d'appui aux tiers-lieux : la labellisation « manufactures de proximité » qui doit concerner 100 tiers-lieux productifs dans un premier temps, localisés en priorité sur les territoires dit fragiles (petites et moyennes villes, zones rurales, Quartier Prioritaire de la Ville - QPV). Les manufactures de proximité doivent être des « tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle ».

Ils sont destinés en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées. Les manufactures de proximité doivent constituer un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité (notamment en suscitant des vocations). Ces lieux intègrent des acteurs variés, publics et privés, dans une démarche de coopération territoriale et de gouvernance partagée. L'objectif de la labellisation est d'accompagner les lauréats par un soutien à l'investissement et à l'aménagement, une subvention à l'amorçage et un appui en ingénierie (participation à un programme d'incubation).

Ces politiques publiques sont encore trop récentes pour en évaluer les conséquences. Elles semblent toutefois s'inscrire en cohérence avec les attentes de France Tiers Lieux : une politique territorialisée et adaptée à la diversité des situations.

⁹ Proult et Seillier, « Nos territoires en action - dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ».

2.

LES TIERS-LIEUX EN CORSE, FORMULATION DE PROBLÉMATIQUES PARTAGÉES




© Ainoa Iacuzzi






2.1 ÉTAT DES LIEUX

Il existe deux « fabriques de territoire » en Corse depuis 2020. D'une part, Providenza (Pieve) est titulaire de ce label. D'autre part, le label est porté par un consortium de quatre tiers-lieux : le FabLab de Corte (Palazzu Naziunale), le FabLab de Bastia (association OPRA), l'AFPA qui a son propre projet de FabLab (AFPAese, inauguré en 2022) et le FabLab d'Ajaccio (CSJC). Cette démarche a préfiguré la constitution d'un réseau régional de tiers-lieux (figure 2) devenu aujourd'hui « Dà Locu » qui vise à consolider le partage d'expériences et la mutualisation de moyens, notamment pour la formation des animateurs de tiers-lieux. Cette mise en réseau vise aussi à permettre à tous de mieux accéder à l'information, de savoir à qui s'adresser pour de l'ingénierie ou pour des soutiens financiers.

LÉGENDE

 Tiers-Lieux membres du réseau régional (2021)

Typologie des communes de Corse

-  Non rural, commune de densité intermédiaire
-  Rural sous forte influence d'un pôle
-  Rural sous faible influence d'un pôle
-  Rural hors influence, commune peu dense
-  Rural hors influence, commune très peu dense

Sources : INSEE 2021, IGN 2020
Réalisation : Morgane Millet, 2022
Graphisme : Eleven Design

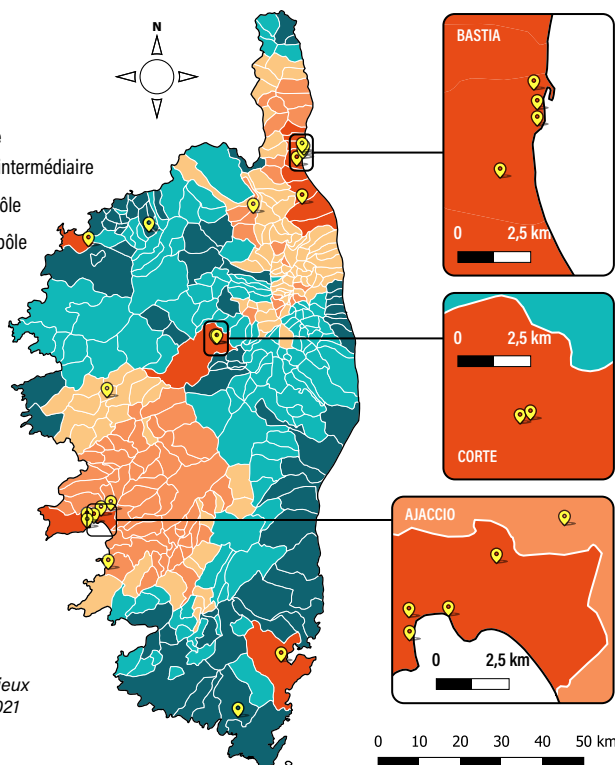


Figure 2 : Localisation des Tiers-Lieux adhérant au réseau Dà Locu en 2021



L'ŒIL DU CHERCHEUR, GRAZIELLA LUISI, DIRECTRICE DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ ET CO-RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DE LA CHAIRE MIT DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE À UN AUTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT, PETITE HISTOIRE DES TIERS-LIEUX EN CORSE

Avec le développement du numérique est apparue l'e-exclusion (ou fracture numérique) : faute d'équipements, d'apprentissage ou de connaissances de ces usages, toute une partie de la population se retrouve en effet exclue de l'information et de la pratique numérique. Principalement financé par des Fonds Européens de Développement Régional Européen (FEDER), la Collectivité de Corse a soutenu la création et la mise en place à l'échelle de la région, du réseau des espaces de médiation numérique (EPN) appelés P@M (Point d'Accès Multimédia). À partir de la mise à disposition d'équipements informatiques, les EPN ont cherché à sensibiliser la population insulaire aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) mais également à combattre l'inégalité d'accès aux technologies numériques en participant au lien social, à l'éducation, à la culture et à la citoyenneté par l'usage des TIC. Ils proposent également des ateliers d'inclusion numérique permettant de répondre aux besoins suivants : découvrir les enjeux du numérique, maîtriser le numérique, augmenter son pouvoir d'agir grâce au numérique.

Outre la présence des EPN sur le territoire insulaire, de nouveaux pôles de ressources vont apparaître progressivement, favorisant notamment l'appropriation des usages du numérique. Le réseau territorial des espaces de médiation numérique (EPN) va en effet s'élargir avec la création de nouveaux espaces sur le territoire - espaces de coworking, FabLabs - regroupés sous le nom de « tiers-lieux », qui vont dans un premier temps se développer en milieu urbain. Ces nouveaux acteurs proposent non seulement la mise à disposition d'équipements mais offrent à leurs publics insulaires des lieux où les pratiques collaboratives sont privilégiées permettant de s'approprier les outils numériques, échanger du savoir, ... Ainsi progressivement, avec la multiplication des tiers-lieux, le territoire insulaire va voir apparaître un réseau d'acteurs du numérique diversifié.

Les premiers espaces de coworking apparaissent en Corse en 2010. Le premier, à Bastia a répondu au début des années 2010 aux besoins d'une nouvelle génération d'entrepreneurs - autoentrepreneurs, free-lance, slashers - principalement dans les métiers liés à l'économie numérique et créative. En mettant à disposition de ces entrepreneurs des locaux équipés et meublés avec connexion Internet, salles de

réunion, lieux de détente et de socialisation, ces espaces de travail ont permis de fédérer des porteurs de projets autour d'un même lieu. La diversité des profils et des projets hébergés dans ces espaces de travail contribue à multiplier les collaborations voire des mécanismes d'entraide entre ces acteurs.

Ils favorisent également les liens et les échanges créatifs en initiant de nouvelles formes d'interactions sociales informelles. Progressivement, ces espaces vont se multiplier sur le territoire insulaire, d'abord en milieu urbain puis dans les petites communes du rural.

C'est en 2015 que le premier FabLab de Corse voit le jour à Ajaccio. Il est le fruit d'une collaboration entre partenaires publics et privés et vise à favoriser l'accès aux outils de production numériques (imprimantes 3D, découpeuse laser, brodeuse numérique...). Il sera rapidement suivi par l'ouverture du FabLab de l'Université de Corse sous l'impulsion de sa fondation. Dès 2016, parallèlement à la mise en place du FabLab, un espace de coworking et un programme d'accompagnement entrepreneurial dans le cadre du Pôle Pépité ont été développés au sein d'un même espace. L'ambition de ce tiers-lieu, U Palazzu, est de favoriser la production locale et l'émergence de jeunes entreprises de l'économie numérique et créative. Reconnu comme un hub local de projets, de compétences et de publics, il est devenu une sorte de modèle de l'innovation de proximité et est souvent sollicité pour transférer des bonnes pratiques ou du contenu à d'autres établissements, opérateurs ou tiers-lieux en Corse.

L'accessibilité, l'ouverture, la flexibilité de ces espaces ainsi que la multiplicité des fonctions proposées vont permettre de multiplier les profils d'utilisateurs et leurs pratiques en Corse : étudiants, scolaires, enseignants, entrepreneurs, artisans, associations, demandeurs d'emploi, personnes en situation d'exclusion... mais également des résidents de la commune qui viennent chercher des services d'hyper-proximité (accès à internet, pratiques numériques...). On peut observer que ces espaces deviennent également des lieux de passage où se forment des communautés et où des réseaux se tissent en particulier en milieu rural. Ils sont ainsi comparables dans leur fonction sociale au café du coin. Ce sont tous des espaces « entre-deux » où se construit un sens du collectif.



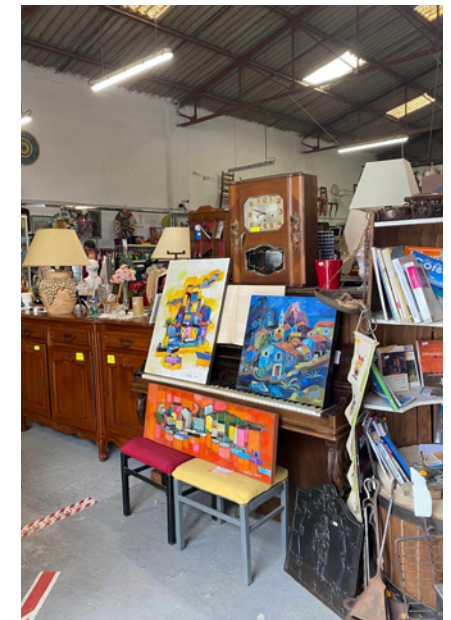
© Alinoa Jacuzzi

Au sein de ce réseau de tiers-lieux, la nature des activités et des projets (figure 3), leur état d'avancement et leur portage (figure 4) présentent une grande diversité. Certains tiers-lieux sont en projet lorsque d'autres ont déjà plusieurs années d'existence. Certaines catégories nationales sont représentées comme les espaces de co-working, les FabLabs ou les tiers-lieux culturels. Les tiers-lieux recouvrent des activités économiques multiples. Elles peuvent être associées à l'artisanat, produire des biens matériels. Elles peuvent aussi être des activités associées à l'économie de services. Les acteurs concernés sont très divers : salariés, professionnels, créatifs, designers, artisans... D'autres tiers-lieux sont particulièrement représentés en Corse sans faire l'objet d'une mention particulière à l'échelle nationale : on retiendra les incubateurs de projet et les recycleries / ressourceries.

Les incubateurs de projet, portés par des institutions publiques (communes, région, université, etc.), constituent des lieux où les utilisateurs peuvent être accompagnés dans la conception et le développement de leur activité. Ils pourraient être considérés comme des dispositifs territoriaux d'action publique, que les porteurs souhaitent conduire dans une logique de tiers-lieux. La formation y tient une place significative tant par les institutions motrices (université, AFPA) que par les projets. Cette démarche en local interroge la façon dont on forme différents publics et dont on apprend, on acquiert de nouvelles compétences.

Les recycleries / ressourceries constituent un lieu potentiel où catalyser de nouvelles activités associées à la réutilisation d'objets, tels que les garages solidaires ou des ateliers de réparation. Elles peuvent donc être considérées comme des préalables à la constitution de tiers-lieux plus conséquents et robustes. Si tel est le cas, leur accompagnement (privé et public) pourrait être amené à évoluer, tout en l'ancrant dans l'économie sociale et solidaire.

Notons enfin que si certaines catégories ne sont pas fortement représentées (comme les espaces agricoles, les jardins partagés), d'autres collectifs partagent une philosophie tiers-lieux sans être parties prenantes du réseau (foyers ruraux, associations culturelles, Espaces Publics Numériques). Peut-être n'ont-ils pas (encore ?) adhéré au réseau Da Locu ?



A l'intérieur d'une recyclerie de Corse
© Da Locu

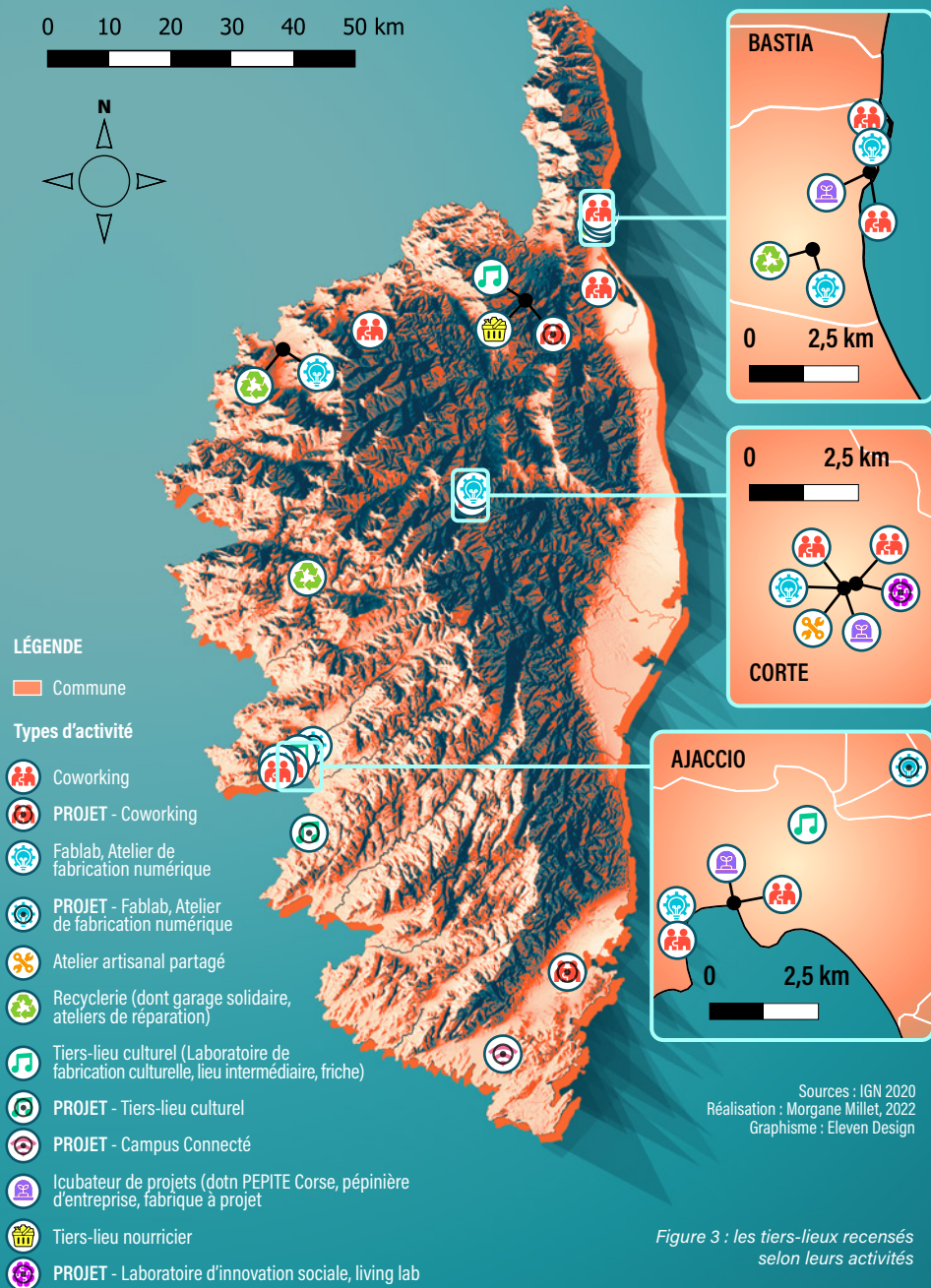


Figure 3 : les tiers-lieux recensés selon leurs activités

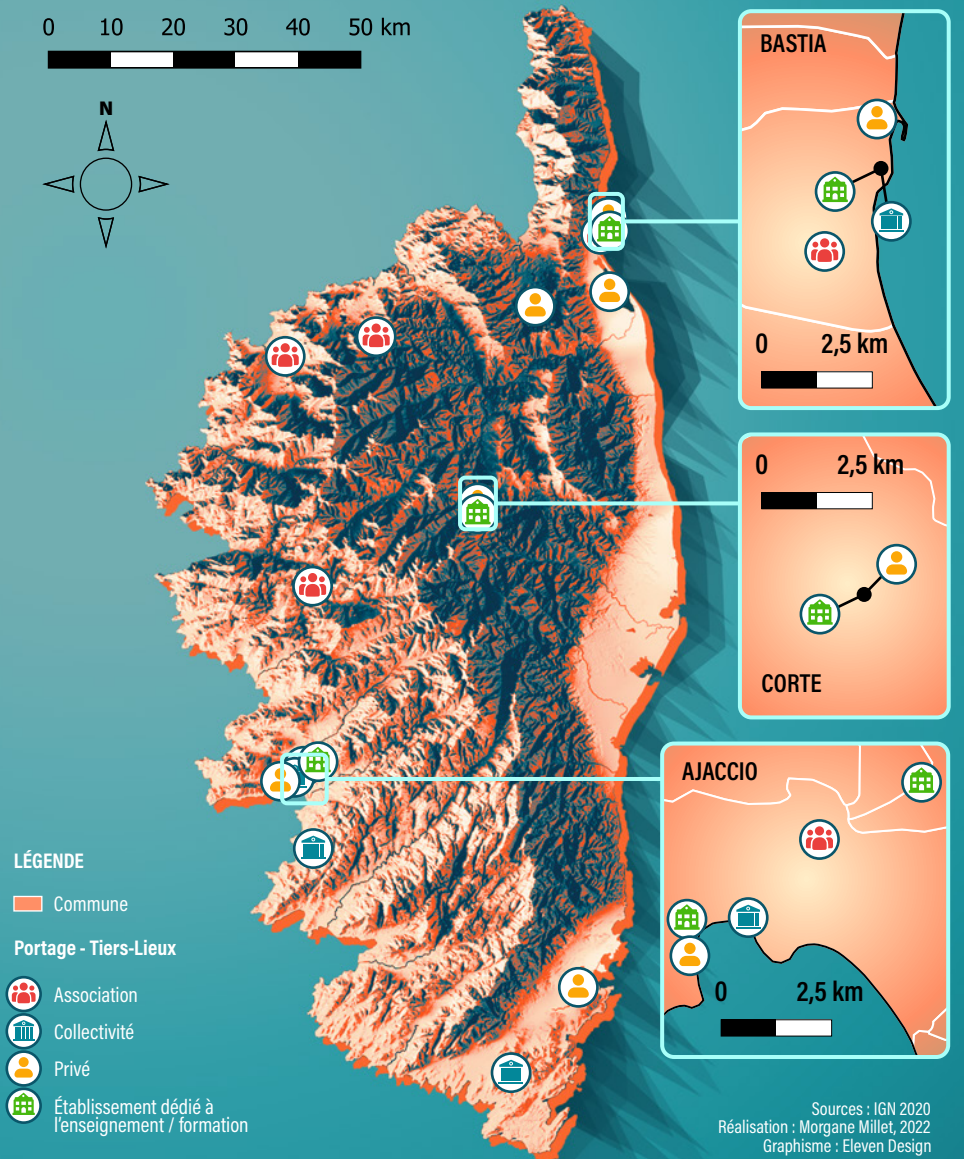


Figure 4 : les tiers-lieux du réseau Tiers-Lieux Corsica selon leur portage



**L'ŒIL DU PORTEUR DE PROJET ·
JEAN-FRANÇOIS POLI, MAIRE DE
SPELUNCATU ET PIERRE RIDOLFI,
PRÉSIDENT DE IMAGINA COWORKING
BALAGNE**

On avait une maison, une vraie ruine, qui n'avait jamais été raccordée au moindre réseau. *Piu nimu un s'arricorda di quale chi c'avia campatu nentru.* On ne se souvenait plus de qui avait

vécu dedans. On voulait la restaurer, mais on voulait sortir des schémas traditionnels, c'est-à-dire de ne pas faire du logement. Du logement à Speluncatu, il y en avait déjà. On s'est orienté vers un espace de coworking.

On cohabitait un certain nombre de cases pour le mettre en œuvre. Speluncatu est un village qui a déjà 300 habitants. Il y a déjà de la vie. On est à la croisée de trois Pieve, donc on dessert un bassin de vie entre 1500 et 2000 habitants. Donc on s'est dit qu'on allait essayer d'amener des gens de l'extérieur.

Dans le rural, on est malheureusement condamné à l'excellence, parce qu'on ne peut pas se permettre de créer un outil où il va y avoir des coupures d'électricité, où il ne va plus y avoir de réseau... On voulait être complètement équipé et autonome en ordinateurs et autres. C'était un lourd investissement. On a bien été accompagné par l'État et la Collectivité de Corse. On a étalé les frais sur trois exercices – on a commencé en 2016 par mettre la maison en sécurité, en 2017, on a travaillé sur l'intérieur, et en 2018 on a inauguré l'espace de coworking. Ainsi, c'est soutenable.

L'espace de coworking est municipal et il est géré par une association, IMAGINA COWORKING BALAGNA, qui est née grâce au pôle Pépité, grâce à la Fondation et à l'Université.

Quand on crée du logement, les gens viennent habiter mais vont travailler ailleurs. Là c'est l'inverse. *Ci so ghjente chi venenu a travaglià in Speluncatu. Passanu à so ghjurnata è voltanu ind'è elli.* On a des gens qui viennent d'Île-Rousse, de Monticello. Ils viennent du Ghjunsani. On a 14 coworkers qui louent l'espace à l'année et on a une vingtaine de coworkers nomades qui viennent à la matinée, ou à la journée. Il y a un paysagiste qui ne veut pas avoir son bureau chez lui, un ingénieur en traction animale... On a tout un tas d'activités, pas forcément liées au numérique en plus. Au bout de 3 ans d'exercice, le coworking a été complet, à tel point qu'on a aussi envisagé la possibilité d'acquérir la maison à côté pour agrandir.

Ça a permis une activité économique au village : les restaurants sont généralement ouverts l'été mais là, il y en a un qui a joué le jeu et il est ouvert toute l'année. Il permet aux coworkers de se restaurer sur place.

Ce qu'on doit retenir c'est qu'on ne doit pas faire un coworking par village. Il faut vraiment qu'on l'ait présent à l'esprit. Comme le siècle dernier, il n'y avait pas une perception par village, personne n'a besoin d'un supermarché non plus. Il faut vraiment qu'on réfléchisse à un vrai maillage, pour que les coworking soient implantés judicieusement et éviter des mises en concurrence qui seraient mortifères





L'ŒIL DE L'USAGER D'UN TIERS-LIEU, JEAN-MICHEL MINICONI, DIRECTEUR DE LA CRESS CORSICA, HÉBERGÉE PAR LA M3E

La CRESS CORSICA (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse) est la structure régionale qui œuvre pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Elle représente et défend les intérêts des acteurs de l'ESS, associations, sociétés coopératives, mutuelles et fondations. Elle

accompagne tout porteur de projet solidaire dans le montage de la structure, le choix du modèle économique et la gestion du projet. Les secteurs les plus dynamiques en Corse sont : l'action sociale, le service à la personne, le soutien aux entreprises, les activités de recyclage et l'économie circulaire.

En mars 2021, la CRESS a intégré, avec d'autres organismes qui en ont fait la demande à ce moment-là, la M3E (Maison de l'Entrepreneuriat, Entreprise et Emploi de Corse). Cette dernière a alors ouvert un pôle économique accueillant une dizaine de structures, actrices de l'ESS pour l'essentiel : A prova, le BGE, Emaho, EPA Corsica, Petra patrimonial... qui sont aussi implantés à la M3E. Ce pôle économique est attaché à un premier espace, ouvert par la M3E, de co-working et de pépinière d'entreprises.

Auparavant, toutes ces structures, dont celle que je dirige, étaient dispersées sur la région ajaccienne, dans des locaux individuels. Nous faisons partie du même écosystème, et désormais nous avons la chance de pouvoir nous croiser quotidiennement, dans ces locaux partagés. Deux ans après, s'installer à la M3E a montré sa pertinence, sur plusieurs aspects :

🕒 Sur le plan du réseau et des collaborations :

- ▶ D'un point de vue professionnel, cohabiter avec d'autres organismes, c'est s'inscrire dans une ambiance collaborative, créer des liens au quotidien et potentiellement créer des opportunités de projet en commun.
- ▶ D'un point de vue personnel, il y a toujours de l'énergie, du monde, de l'animation. En cas de baisse de motivation, de situation de blocage, on peut toujours trouver quelqu'un avec qui discuter, remettre les choses en perspectives, regagner en énergie.

🕒 Sur le plan de la créativité :

Travailler sur des projets communs, échanger de manière informelle, ça nous pousse à

nous inspirer des pratiques des uns des autres. On peut profiter de l'expertise des uns et des autres et être plus efficaces, innover. Avec « Entreprendre pour apprendre », une association d'aide à la création d'entreprise pour les jeunes (12-19ans), et une assurance mutualiste, on a organisé un challenge d'une journée qui visait à créer de mini-entreprises solidaires. Ça a été un succès !

🕒 Sur le plan de l'ancrage territorial et du rayonnement de la CRESS :

En étant plus connectée à d'autres entreprises, plus visibles, on peut aussi être sollicitée plus facilement.

D'ailleurs, la M3E nous héberge – on paie un loyer pour disposer de bureaux et d'espaces partagés – mais elle met aussi en place des animations régulières, de cohésion. Elle y invite tous les membres de la M3E. C'est là qu'on se rend compte du nombre de personnes que ça représente et qu'on connaît assez mal les entreprises du « premier espace », des start-up, une agence de communication, une agence de conseil en Ressources Humaines...

La CRESS a pour ambition de créer des connexions entre le monde de l'ESS et le monde de l'entrepreneuriat « classique » afin d'y développer des synergies. Intégrer un tiers lieu tel que la M3E facilite ce travail. Cela s'avérera très utile notamment sur les opérations menées par la Collectivité de Corse et d'autres collectivités autour des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sur lesquelles la CRESS apporte son expertise.

La M3E porte le projet de la cité Grossetti, des locaux qui permettront à tout le monde d'être réunis dans un même lieu. J'espère que la CRESS en sera, ce sera la juste continuité de notre démarche d'ancrage et d'ouverture.



Le FabLab de Corte durant un défi étudiant (hackaton : collaboration et innovation)
© Université de Corse

L'ŒIL DU PORTEUR DE PROJET - FRANÇOISE HUGUET, OPRA

L'association OPRA existe depuis 1999, située dans un quartier prioritaire de la ville de Bastia, les quartiers Sud de Paese-Novu. Nous sommes hébergés par le Centre Social repris depuis peu par la ville de Bastia. En recherche constante d'innovation, de mutualisation et de partage de compétences, à travers ses 5 pôles d'activités pluridisciplinaires, Opra met en œuvre un projet global de développement social pour les habitants des quartiers Sud de Bastia, en misant sur des valeurs humaines fondatrices.



Depuis 2021, de nombreux projets se sont développés, adhérer au réseau « Dà Locu » nous a permis de prendre conscience de notre potentiel profil de tiers-lieu, nous nous

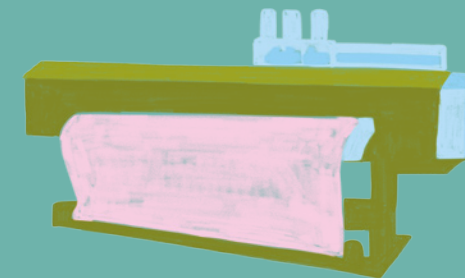
sommes appropriés la notion et nous avons pris conscience que l'ensemble de la structure Opra est un tiers-lieu à part entière. Depuis peu, nous avons mis en place la Recyclerie qui intègre la boutique solidaire et le FabLab. Dans ce cadre, nous développons de nombreuses animations culturelles, des ateliers de crochet, tricot, couture...

© Ainoa Jacazzi



C'est un espace de fabrication numérique, on y trouve des outils à commandes numériques (imprimantes 3D, des plotters de découpe Vinyle, fraiseuses numériques). L'objectif est de réduire la fracture numérique sur les territoires par la sensibilisation et l'éducation. Opra propose aussi des ateliers qui regroupent à la fois des ateliers informatique, scientifique et des initiations à certains logiciels.

Opra reçoit tout type de public, famille, adultes, adolescents, public scolaire, un public issu principalement du quartier prioritaire, du fait notamment de sa localisation. De plus, quelques artisans franchissent la porte du FabLab afin de créer des objets de communication.

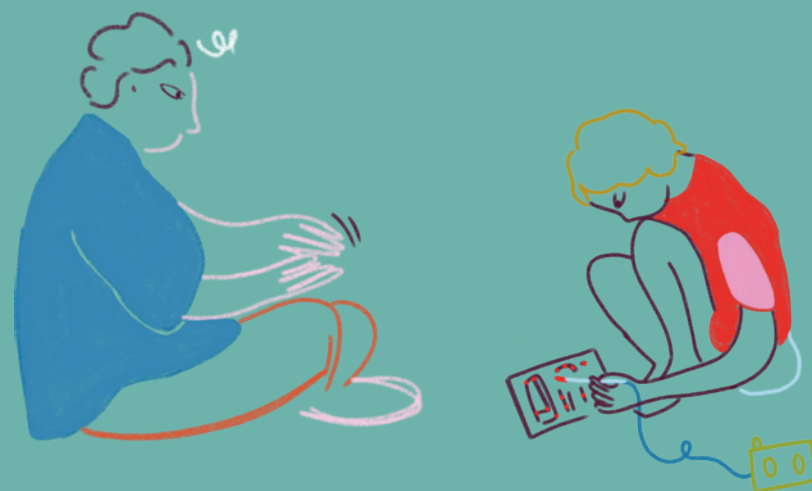


Nous bénéficions de larges compétences et de profils variés qui viennent d'univers différents. Nous avons cherché à rendre ce lieu innovant et nous l'avons pensé comme un lieu hybride. Inspiré par les personnes en capacité de l'animer et par les usagers en demande de service ou de compétences particulières. Notre objectif principal est l'insertion sociale et professionnelle, car c'est le cœur de notre métier.

Opra souhaite avant tout maintenir sa volonté de mutualiser les matières premières et les compétences, ainsi faire en sorte aussi que ce lieu soit ouvert à tous types de publics.

Pour Opra, ce tiers-lieu s'inscrit dans la continuité de notre projet social, un projet réécrit pour 4 ans. L'unique frein identifié dans le milieu associatif, c'est avant tout une question financière.

Le tiers-lieu Opra a toujours existé, il est en perpétuel mouvement afin de toujours mieux répondre aux besoins du territoire et de ses habitants, nous avons pensé ce lieu pour qu'il soit convivial et agréable. C'est un projet qui a nécessité beaucoup de travaux et de concertation avec l'équipe qui est consultée régulièrement à ce sujet. C'est notre clé de la réussite : la convivialité.



© Ainoa Jacazzi

L'ŒIL DU PORTEUR DE PROJET - AURÉLIEN DUFOUR-ETTORI, COORDINATEUR D'A PROVIDENZA

Le projet est né en 2015. Antoine Viviani, réalisateur, a hérité d'un terrain familial. C'est un terrain qui bénéficie d'une histoire importante dans la Conca d'Oru. Tout était cultivé, et c'est un des rares espaces où l'on peut retrouver des châtaigniers dans le Nebbiu. Les châtaigniers et les oliviers sont pluri-centenaires.

Au gré des rencontres, le lieu est devenu un espace culturel visant à le faire revivre, alliant résidences d'artistes, workshops et ateliers. L'idée est de désacraliser l'art, de contribuer à la vie dans le territoire, autour des acteurs locaux et des habitants, d'apporter sa réflexion sur le sens donné à un lieu autonome. Ce tiers-lieu a été reconnu « fabrique de territoire » et « fabrique culturelle ». Nous souhaitons être actif sur trois plans : international, français (vivre une expérience) et corse (constituer un lieu de rencontre entre artistes insulaires et artistes d'ailleurs). Providenza héberge différentes activités :

🕒 Les résidences

- ▶ Une résidence (juin) où artistes, scientifiques, cuisiniers... peuvent candidater. Ce qui est important : donner un sens entre l'activité et le besoin de venir en Corse. Dans ce lieu, l'idée est de vivre une expérience d'isolement, d'éloignement des grandes cités, de se ressourcer. Un chef en résidence en juin 2023 a relevé le défi de cuisiner à partir uniquement des ressources du lieu.
- ▶ Plusieurs résidences (septembre)
 - ⊙ Projet européen qui fédère la Corse, la Sardaigne et la Grèce (accueil de trois artistes)
 - ⊙ Musique et arts visuels (accueil de trois artistes)
- ▶ Une attention particulière est donnée à la restitution des résidences, à l'ouverture des résidents hors Providenza. Le festival Providenza (fin juin) fête par exemple la fin de résidence, avec les habitants des villages alentours.

🕒 Les workshops (mars à mai)

🕒 Les ateliers sous différentes formes, à Providenza ou hors les murs :

Visites apprenantes, ateliers pédagogiques (école à la ferme par exemple), intervention d'artistes insulaires en école, sessions de méditation...

🕒 Restauration - A cucina :

Ce lieu de cuisine temporaire (saison estivale) doit permettre de valoriser les produits de la ferme ou ceux issus de partenariats avec les producteurs locaux.

🕒 Mise en culture et entretien du lieu

- ▶ Maraîchage. Un producteur du territoire travaille la terre du lieu. C'est une activité qui a été développée dans l'idée d'autogestion du lieu.
- ▶ Oliveraie et châtaigneraie.

Aujourd'hui, notre tiers-lieu est à un moment charnière. Nous connaissons une hyper abondance des possibilités. Nous avons construit ce lieu, à partir d'un espace en friche, avec les gens qui y sont passés et qui y sont restés. Nous avons connu de nombreux tâtonnements et continuerons dans cette démarche d'expérimentation à taille humaine. Aujourd'hui, la fabrique culturelle est bien assise. Nous aimerions constituer un pôle dédié à l'agriculture et l'alimentation. Notre philosophie : faire coexister en un même lieu agriculture et art. L'enjeu est désormais de trouver l'équilibre entre ambition collective et épuisement des personnes qui s'investissent, dans un contexte de ruralité et d'insularité.



A Cucina lors d'un atelier de formation
© Providenza



L'ŒIL DU PORTEUR DE PROJET • ALEXANDRA FANTI, DIRECTRICE DE L'AFPA DE CORSE DU SUD, INSCRIT DANS LE PROJET DE « VILLAGE DES SOLUTIONS »

Les centres de formation AFPA sont des organismes de formations dédiés à la formation professionnelle des adultes.

Transformer ces centres en tiers-lieux relève d'une stratégie nationale. Elle s'ancre dans

le constat suivant : le public que l'on accueille dans les centres de formation ne connaît pas un « simple » besoin de formation, les accompagner dans leur insertion professionnelle requiert de ne plus agir seulement sur ce seul registre, de ne plus fonctionner en vase clos mais en réseau avec une approche globale permettant de lever les différents freins à l'emploi. L'objectif est donc de proposer un « parcours sans coutures », c'est-à-dire de rendre chaque personne autonome et professionnalisée, en mobilisant l'expertise de différents partenaires dans des domaines variés et adaptés aux besoins de chacun.

Nous, centres de formation AFPA, pratiquons l'accueil inconditionnel et accueillons toute personne qui en fait la demande. Nous rencontrons souvent des personnes éloignées de l'emploi, parfois de longue date, qui connaissent des situations complexes. Les accompagner vers le retour à l'emploi nécessite de réaliser un diagnostic partagé et interdisciplinaire, de proposer des éléments de solutions relevant de la santé, du logement, de la mobilité, du numérique, de la parentalité...

Notre projet, le « village des solutions », véritable innovation territoriale, est donc un projet qui transforme l'ensemble des centres AFPA de Corse, Ajaccio, Corte et Bastia. Chaque centre devient un village où les experts de différents domaines peuvent réaliser des résidences et/ou être disponibles sous forme de permanences. Nos partenaires sont multiples comme le Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap emploi, France Services, France Addiction, UDAF, ... afin d'assurer une réponse de proximité. Sur le plan de la mobilité, nous œuvrons pour la gratuité du train, travaillons avec des auto-écoles solidaires et le réseau régional Mob'in Corsica...



© Ainoa Jacazzi

En constituant un lieu fédérateur, l'AFPA Corsica permet de changer d'approche vis-à-vis des publics et des territoires :

- ➊ Réaliser des diagnostics partagés avec l'ensemble des partenaires ce qui permet de mieux appréhender les situations rencontrées et de gagner en efficacité en termes de réponse
- ➋ S'autoriser une part d'expérimentation et donc s'engager dans une démarche d'innovation :

En travaillant de manière partenariale, il est possible d'envisager des solutions nouvelles et de les tester dans un cadre stable. C'est ce que nous avons entrepris récemment avec les publics relevant du RSA en partenariat avec le service de la Collectivité de Corse.

L'AFPA étant le principal opérateur de formation pour le compte de la Collectivité de Corse, nous avons une responsabilité vis-à-vis des demandeurs de formation de la région.

Notre démarche partenariale s'adresse aussi aux entreprises de la région. Notre objectif est de contribuer à une convergence entre demandeurs d'emplois et entreprises en recherche de main d'œuvre. Un exemple parlant : nous avons travaillé avec les compagnies maritimes et avons ainsi relancé des formations qui avaient perdu de leur attractivité, les entreprises sont parvenues à recruter !



© Ainoa Jacazzi

2.2 FOCUS SUR LES ATELIERS COLLECTIFS

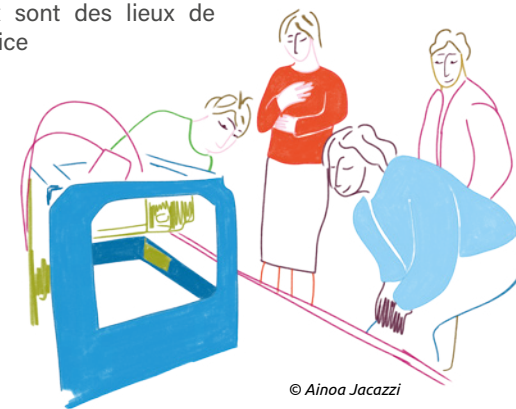
Les échanges entre porteurs de tiers-lieux, acteurs de l'enseignement et élus locaux ont permis de mieux comprendre les enjeux associés aux tiers-lieux en Corse. Cette section en présente les éléments clés, aux yeux des personnes mobilisées au cours de la journée et plus particulièrement lors des ateliers collectifs.



2.2.1. Tiers-lieux • quelles représentations ?

Les participants se représentent les tiers-lieux de diverses manières, ce qui correspond à autant de manière de les appréhender et de les mobiliser.

En premier lieu, les tiers-lieux sont vus comme des espaces publics de proximité, noyaux de la société civile dotés d'une fonction sociale locale. Les tiers-lieux sont des lieux de convivialité. Cette ambiance est génératrice de confiance. Les participants parlent d'« agora », se réfèrent au rôle d'arène démocratique des tiers-lieux et les appréhendent comme des espaces de mise en débat d'« utopies créatives ». Les tiers-lieux endossent une mission d'émancipation des habitants, où l'expression et l'expérimentation citoyennes sont stimulées. Il s'agit de « valoriser les compétences de chacun », de « s'influencer les uns les autres » et de construire des formes d'« intelligence collective ».



© Ainoa Jacazzi

Les tiers-lieux sont également appréhendés comme des espaces de gouvernance collective. Les termes « horizontalité », « transversalité », « complémentarité », « multi-partenariat » ou encore « hybridation » recourent l'essentiel des propos et renvoient à la question du partage permanent du pouvoir et de la décision.

Les tiers-lieux sont définis comme des espaces de contingence, toujours relatifs à un contexte local particulier. On parle beaucoup dans cet atelier de « singularité » et de « particularité ». Se dessine également un refus très net de toute forme de standardisation ou d'uniformisation de ces espaces pluriels et hybrides. À certains qui ne souhaitent pas engager les tiers-lieux dans une forme de programmation, d'autres conçoivent au contraire les tiers-lieux comme des instruments au service de l'action locale collective, permettant d'atteindre des objectifs territoriaux. Pour ces derniers, l'étape de diagnostic constitue une phase essentielle. Elle doit permettre de se doter d'objectifs auxquels le tiers-lieu peut apporter des réponses.

¹⁰ Section réalisée à partir des synthèses des ateliers, respectivement réalisées par Anne Geronne, Maître de Conférences à l'Université de Corse, Céline Bourbousson, Maître de Conférences à l'Université Nice-Côte d'Azur et Corinne Rochette, Professeure à l'IAE Clermont Auvergne.

¹¹ Terme en référence à l'ouvrage de Jurgen Habermas (1997), L'espace public, ed. Payot.

2.2.2. Des attentes fortes

De par leur philosophie, les tiers-lieux constituent une promesse : promesse d'inclusion, promesse d'acquisition de compétences et de transmission de savoir-faire, promesse de recréer de l'activité sur des territoires fragilisés, parfois désertés, promesse d'émancipation.

Promesses, les tiers-lieux peuvent effectivement constituer un levier pour résoudre certains maux de la Corse. Ont ainsi été mentionnés les enjeux :

- ❶ De désaisonnaliser l'activité économique, aujourd'hui très dépendante du tourisme estival ;
- ❷ De repeupler les villages, de les faire revivre ;
- ❸ De lutter contre la déscolarisation d'une part significative de la population ;
- ❹ De transmettre des savoir-faire, traditionnels ou plus moderne pour faire vivre l'économie rurale, fondée sur l'agriculture, l'artisanat mais aussi la création de services.
 - ▶ Penser des synergies entre professionnels et formateurs
 - ▶ Anticiper les pertes de savoirs
 - ▶ Créer de nouveaux savoirs
 - ▶ Revaloriser les métiers manuels et agricoles
- ❺ De créer du lien et des solidarités entre générations et entre populations de diverses classes socioéconomiques ;



Le travail du cuir lors d'une résidence Fabbrica Design mêlant technique traditionnelle et moderne
© Université de Corse

2.2.3. Des valeurs... partagées ?

Les tiers-lieux de Corse partagent des valeurs qui constituent le terreau pour concrétiser ces promesses :

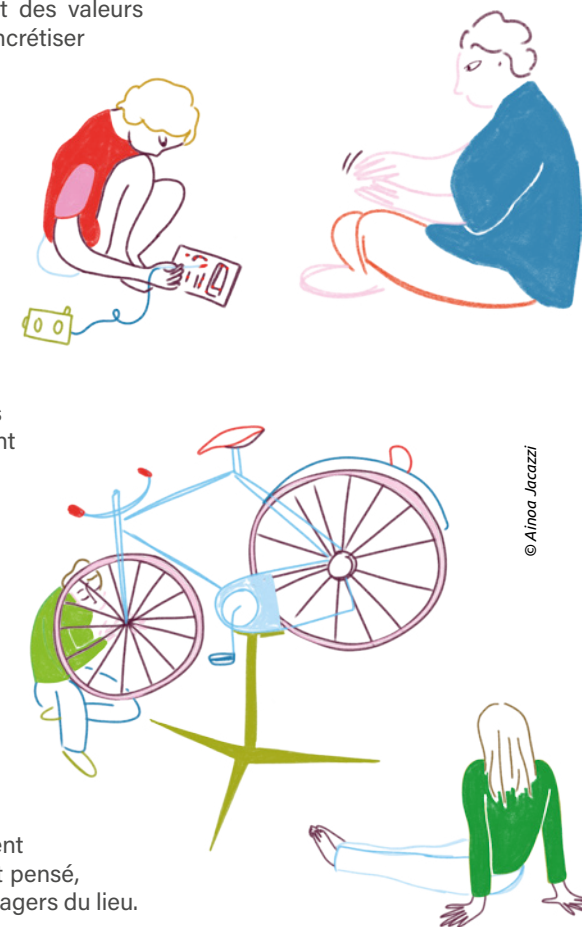
❶ La mixité, l'hybridation des publics est une valeur portée par les tiers-lieux. Elle repose sur la diversité des activités proposées, mais aussi sur la convivialité et l'écoute (intergénérationnelle notamment).

❷ L'échelle humaine. Les intervenants s'entendent sur l'idée que les tiers-lieux sont des phénomènes qui se conforment facilement au territoire corse. Ils peuvent contribuer à dépasser le modèle du tout-tourisme pour promouvoir un modèle économique plus équilibré et prospère, fondé sur un réseau de petites unités de production.

❸ La sobriété et l'ingéniosité.

❹ Horizontalité et gouvernance partagée. Si, en Corse, de nombreux tiers-lieux appartiennent à des collectivités, leur pilotage est pensé, en pratique, avec l'ensemble des usagers du lieu.

Au-delà de ces principes, certaines questions nécessitent d'être mises en débat (richesse, production de valeur), afin d'identifier collectivement les valeurs qui sous-tendent les logiques des tiers-lieux en Corse (qu'elles soient partagées ou non). Ces temps d'échange ne sont pas anodins, dans la mesure où ils structurent les modèles socioéconomiques que chacun souhaite promouvoir (individuellement ou collectivement) et qu'ils créent des solidarités permettant la construction d'une stratégie de développement et d'action.



© Ainoa Jacuzzi



**CORINNE ROCHETTE, PROFESSEURE À L'IAE
CLERMONT AUVERGNE
SYNTHÈSE DE L'ATELIER « LES TIERS-LIEUX,
LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE
REVITALISATION SOCIALE DU TERRITOIRE ? »**

Pour les trois groupes réunis autour de cette question, le déficit d'attractivité économique du territoire corse est avant tout une question de logistique (configuration du territoire, insularité, saisonnalité forte des activités touristiques impliquant une variabilité des flux). Ainsi, penser la relocalisation des activités exige de penser l'attractivité territoriale dans toutes ses dimensions en raison de leur indissociabilité : habiter, se former, s'approvisionner, se divertir, travailler, se soigner, etc.

Concrètement, les participants voient le tiers-lieu comme un moyen de recréer la fonction qu'avait la place du village, lieu de vie, devenue aujourd'hui un espace public laissé vide. Il doit être un espace d'échange social, d'activité économique (boulangerie, épicerie, etc.). Le tiers lieu est vu comme un instrument de revitalisation, laquelle représente l'acte de redonner vie et dynamisme à des espaces délaissés. Au-delà des aspects économiques, la revitalisation englobe la création d'un tissu social fort et inclusif, favorisant l'épanouissement des individus au sein de leur communauté. Elle est donc indissociable de la nécessaire attention portée à la dimension sociale. Ainsi, dans leurs propos les participants ont spontanément glissé de la relocalisation des activités productives à la revitalisation des territoires.

Les participants ont ensuite réfléchi à des projets envisageables à long terme. Le modèle qui se dégage est celui d'une plateforme de services, dont le numérique, mais aussi de solidarités et de production manufacturière ouverts à de multiples acteurs (artisans salariés, designers, créatifs, personnes en recherche d'emplois, etc.) qui auraient ainsi accès à des outils de formation, des services, des outils de production mais aussi à un espace permettant l'expérimentation. Finalement, le tiers-lieu de demain est modulaire et poly-dimensionnel. Les participants mettent en évidence la nécessité de diversifier les ressources financières. Si l'amorçage pour tous est public, il est important pour eux de penser le modèle économique au-delà de l'usage des fonds publics, mais cela sans que les participants parviennent à dégager les bases d'un modèle. Ils évoquent divers statuts possibles : coopératifs, associatifs... Ils abordent la nécessité de le doter d'une identité pour que le tiers-lieu incarne une économie identitaire afin de permettre à chacun de se reconnaître et trouver sa place.

En conclusion, si le thème était celui de l'attractivité et de la relocalisation, c'est finalement spontanément celui de la revitalisation sociale (de laquelle pourrait découler celle économique) qui a été traitée par les participants. Ce glissement atteste

de l'imbrication des deux dimensions. Il apparaît très clairement que l'intégration des tiers-lieux dans les stratégies de revitalisation revient à investir dans le capital social de nos territoires et à redonner à nos territoires ruraux une âme. L'approche de la notion reste finalement assez classique même si ces espaces pourraient aussi être propices à la collaboration, stimuler l'entrepreneuriat local et potentiellement être des incubateurs naturels pour l'innovation économique et sociale. Les tiers-lieux comme instrument économique de rupture restent à inventer, peut-être à l'occasion de nouveaux ateliers en s'en remettant à l'intelligence collective territoriale !





**L'ŒIL DU CHERCHEUR · CÉLINE
BOURBOUSSON, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
À L'UNIVERSITÉ DE NICE-CÔTE D'AZUR ET
ANNE GÉRONNE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À
L'UNIVERSITÉ DE CORSE
COOPÉRATION INTER-ORGANISATIONNELLE,
DIVERSITÉ DES ACTEURS,
INSTITUTIONNALISATION DES TIERS-LIEUX**

Répondant chacun à des besoins et enjeux économiques et sociaux identifiés à l'échelle de leur micro territoire, les tiers lieux corses sont conduits à se **féderer** pour proposer une **réponse collective** aux enjeux du développement territorial insulaire. Leur dynamique collaborative implique alors la construction de représentations partagées tout en préservant l'autonomie et l'identité de chacun. L'équilibre est délicat entre hétérogénéité des acteurs en présence et coopération. Pour faciliter cette coopération, la création d'une « entité

formelle » chargée d'organiser la gouvernance du réseau constitue une solution. Celle-ci aurait en charge de : définir une stratégie, coordonner l'ensemble des relations entre les acteurs du réseau, et accompagner le développement local du territoire. C'est l'option retenue par les espaces de coworking.

Parmi l'ensemble des tiers-lieux, les espaces de coworking revêtent des caractéristiques particulières et rencontrent des enjeux spécifiques. Ils proposent un nouveau rapport au travail et ont été catalysés par le développement des pratiques de télétravail depuis les confinements liés à la pandémie de covid. Leur développement a donc été très rapide et a donné lieu à des interprétations potentiellement différentes et hétérogènes du concept. En Corse, ces initiatives se sont rapidement regroupées pour donner lieu à **la création d'un collectif** (association Corsica Coworking) qui vise explicitement à définir collectivement les contours de ce qu'est un espace de coworking.

La création de l'association est à l'initiative d'une gérante d'un coworking mais, très vite, une dizaine d'espaces se sont greffés et ont travaillé au montage du collectif. Les liens se sont tissés de manière très naturelle et évidente ce qui illustre bien la volonté d'engagement des acteurs afin d'anticiper les freins et de favoriser les leviers collectifs.

Cet **engagement** collectif s'explique en grande partie comme une réponse possible à un certain nombre d'attentes et d'interrogations de l'ensemble des gérants. Ces derniers expriment clairement leurs craintes quant à un développement anarchique des espaces et aussi à un opportunisme facilité par une définition floue de la notion d'espace de coworking.

Les **attentes collectives** autour de cet engagement ont donc tout naturellement conduit à construire une **identité collective** de l'espace de coworking par l'élaboration d'une charte commune, d'une identité visuelle commune ainsi que d'un projet de carte d'utilisateurs des coworking, qui permettrait aux usagers de circuler au sein de ces différents espaces insulaires.

Cette démarche devrait pouvoir rassurer les gérants des espaces quant à la prolifération éventuelle de « faux coworking » mais aussi fournir des repères et un gage de qualité aux usagers.



**L'ŒIL DU CHERCHEUR · NATHALIE LAMETA,
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ
DE CORSE ET CO-RESPONSABLE
SCIENTIFIQUE DE LA CHAIRE MIT
LE MOUVEMENT DES « MAKERS UNITI »**



Apparue à la fin de l'année 2019 en Chine, la pandémie de Covid-19 (maladie infectieuse due au coronavirus SARS-CoV-2) a provoqué une situation de crise sanitaire inédite sur l'ensemble du territoire, exigeant une mobilisation efficace et rapide de moyens *ad hoc*. Si la pandémie a fortement impacté l'activité des tiers-lieux en France, elle a également généré une forte mobilisation d'acteurs de cette communauté pour développer des réponses concrètes face au manque de matériel d'urgence. Une multitude d'initiatives citoyennes se sont développées, mobilisant tiers-lieux, citoyens, usagers, qui se sont engagés très rapidement dans la fabrication et la distribution bénévoles de matériel médical et dans la mise en place d'actions de solidarité afin de contribuer à la gestion de la crise. Dès l'annonce du confinement, les FabLabs et des makers insulaires ont entamé un travail de veille sur des dispositifs de protection open source potentiellement utiles sur les territoires. A partir du 25 mars 2020, a émergé la communauté Makers Uniti : une cinquantaine d'unités de production qui a fabriqué et distribué gracieusement près de 18 000 visières en circuits-courts en 2 mois. Un travail d'enquête, basé sur la rencontre des principaux protagonistes de Makers Uniti, a permis de reconstituer l'enchaînement des événements et de mettre en lumière des réalités de la coordination d'une activité collective hors norme. En voici les principaux éléments, faits et *verbatim* des personnes interviewées.

Les Makers Uniti sont des acteurs hétérogènes qui n'ont pas de lien hiérarchique : des particuliers, des associations, des FabLabs, des entreprises, « *Des gens qui ont l'intelligence de la main et l'intelligence de l'esprit* » et « *une culture de la veille technique* ». Notre enquête nous a permis de mettre l'accent sur la construction subjective de sens entre ces acteurs (« *faire ensemble, être utile et solidaire* »), de cadrage (« *On a réussi à trouver une cinquantaine d'associations, de particuliers ou entreprises qui étaient équipées, qui se sont lancés là-dedans* » ; « *le contexte a évolué et nous aussi : au départ c'était du bricolage, puis on a trouvé des solutions techniques pour produire plus vite* ») et d'identifier les acteurs centraux (« *c'est Corte qui a eu un peu le rôle de coordonner, mais on n'avait pas de relation hiérarchique* ») dans un contexte d'ambiguïté et d'incertitude. Au moment du premier confinement (mars 2020), les acteurs de Makers Uniti agissaient dans un contexte de profonde incertitude, et ce à trois niveaux : manque d'informations pour bien connaître la situation (« *il faut recontextualiser aussi, on parlait de guerre on ne répondait pas à tout c'était pas*

possible ») ; manque de connaissance sur l'état de ses moyens (« *la difficulté au niveau des matières premières a été au niveau de l'approvisionnement en Corse* »), manque de certitude quant à l'efficacité de la solution qui va se mettre en place (« *qu'est ce qui me garantit qu'elle soit safe et que je n'ai pas une plainte ? Les visières ce n'est pas trop grave mais pour les valves qui est responsable ?* »), « *Pour les visières le risque était limité, c'était de la production bénévole.* ») Malgré le partage de valeurs communes, l'absence de contrôle hiérarchique explicite et l'absence de frontière précise posent le problème de la fragmentation des activités « *au début chacun faisait ce qu'il pouvait dans son coin* » conduisant à des résultats perfectibles tant au niveau de la technique que de la quantité. Un acteur pivot, le Palazzu Naziunale, a contribué à structurer l'action en s'appuyant sur le réseau des FabLab et a proposé des outils collaboratifs pour la communication interne, pour recenser les besoins (document partagé), les prioriser et rationaliser la production en répartissant géographiquement les tâches autour des FabLabs du territoire (« *au plus fort de la crise, nous avons pu avoir une capacité de production dépassant les 800 visières par jour* »).

L'évolution du contexte avec l'annonce du déconfinement, l'apparition d'acteurs professionnels capables de vendre des produits sur le territoire, l'apparition de normes de production (« *une nouvelle norme et une loi sont sortis concernant les visières, en gros c'est bon les enfants, fini la récré, laissez la place aux grands* ») ont à nouveau fait évolué la situation (« *Après on savait depuis le début que nous étions là pour palier un manque et un retard de l'industrie sur ce type de matériel* »). Les Makers Uniti n'ont pas souhaité changer le sens de leur action solidaire pour répondre aux sollicitations de l'état de transformer leur initiative solidaire en projet économique, aussi ils ont continué à produire uniquement pour un public prioritaire et ont redirigé les autres commandes vers les nouveaux acteurs économiques (« *Moi je renvoie systématiquement depuis le début de la semaine sur l'offre commerciale locale d'Ajaccio* »). La reconnaissance publique de l'action a finalement constitué un moment de réflexivité (« *C'était un moment difficile mais nous sommes fiers d'avoir créé ce groupe* », « *Cette expérience est la démonstration d'une logique de solution locale, grâce à de la collaboration et l'importance d'avoir des outils de production locaux* ») qui a permis de poser un bilan et d'ouvrir des perspectives. La communauté des Maker Uniti existait encore 2 ans après sa création et était toujours active, le sens est resté le même. Elle a contribué à l'action solidaire de production de garrots pour l'Ukraine. Concernant les Tiers Lieux, « *grâce à la coordination du réseau français des FabLabs, nous avons pu constater l'efficacité de régions où l'articulation entre FabLabs, makers, PME et institutions a rapidement pu être opérationnelle* ». Avant la crise, les Tiers Lieux du territoire finalisaient leur candidature à l'AMI « *fabrication des territoires* » pour structurer un réseau de tiers-lieux. « *La crise a eu l'effet de lancer ce réseau à grande échelle et a permis de montrer que la coopération pouvait être efficace. Cela a rapproché les FabLabs entre eux, a lancé les petits et a permis de faire la connaissance de makers individuels sur tout le territoire, jusque dans les petits villages* ».

2.2.4. Faire réseaux

La mise en réseau des tiers-lieux de Corse a été pensée pour partager les expériences, les connaissances et l'ingénierie. Elle peut aussi contribuer à penser un maillage cohérent du territoire dans un contexte où la prolifération des initiatives (19 en 2021 en Corse, 25 en 2022, et après ?) pose la question de leur concurrence et de leur pérennité. A l'image des interrogations exprimées à l'échelle nationale donc, l'enjeu est fort de penser des modèles socioéconomiques et territoriaux qui permettent aux tiers-lieux d'exister durablement dans leur lieu d'implantation, et coexister à l'échelle régionale.

C'est pourquoi d'autres réseaux sont en cours de construction afin de répondre à des spécificités plus thématiques. Plusieurs espaces de coworking se sont regroupés au sein d'une association, CORSICA COWORKING. « Notre but c'est aussi de réfléchir à un label, une charte qui pourrait apporter plus de cohérence à ce qu'est un coworking, non pas dans une logique d'exclusion, mais au contraire pour appuyer cette unité dans toute la diversité que sont les coworking. Et en entrant dans cette association, j'ai bien vu que la diversité, surtout dans les modes de gouvernance était bien là. Il y avait des coworking public, des coworking d'université, des coworking en association, des coworkings ruraux, des coworking en privé. La difficulté mais aussi l'intérêt de monter cette association, c'est de voir comment on peut travailler ensemble quand on a des logiques et parfois des buts différents. » Marie-Ange Filippi (Présidente de CORSICA COWORKING).

De manière plus générale, les échanges ont montré la nécessité de penser un réseau polymorphe dont la composition peut s'adapter aux problématiques abordées (outils pour toucher les publics les plus isolés, formation et rapprochement avec les communautés de formateurs et professionnels, troc de compétences, etc.), mais dont la ligne directrice et l'animation correspondante seraient robustes et partagées (charte, conception collective d'un calendrier annuel de journées d'échanges).

2.2.5. Concrétiser une vision partagée de la gouvernance

l'Inquiétude peut-être liée à la spécificité insulaire et au fait que de nombreux tiers-lieux sont gérés par des institutions publiques (et non des collectifs citoyens), la gouvernance partagée est apparue comme un idéal qui n'est pas simple à concrétiser. Il est nécessaire de paver les interactions de garde-fous salvateurs. Les pistes sont multiples pour y parvenir ; elles peuvent être catégorisées en trois formes d'action :

🕒 Initier un dialogue avec les habitants locaux, se faire connaître
Exemple : Organiser des « apuntamenti » dans l'espace public : ces rencontres des habitants, hors les murs des tiers-lieux, permettraient de sensibiliser les publics aux sujets portés par les tiers-lieux, à se faire connaître. Ces réunions d'information seraient un moyen de semer des graines, faire germer des envies, des idées... montrer qu'il y a des dispositifs dont les habitants peuvent s'emparer pour agir sur le territoire et revitaliser l'économie.

🕒 Entretien - Créer des dispositifs pour pérenniser l'implication des usagers
Exemple :

- ▶ Dans une logique informelle : afterwork, apéros, etc.
- ▶ Par l'existence de dispositifs plus formels comme le « conseil de vie des jeunes » qui existe déjà dans un centre social où les jeunes décident du programme de leurs vacances au centre.

🕒 Institutionnaliser
Exemple : constituer une coopérative citoyenne qui réunirait partenaires et usagers d'un tiers-lieu.



CONCLUSION

LES TIERS-LIEUX, MAILLON CENTRAL DES SERVICES DE PROXIMITÉ ?

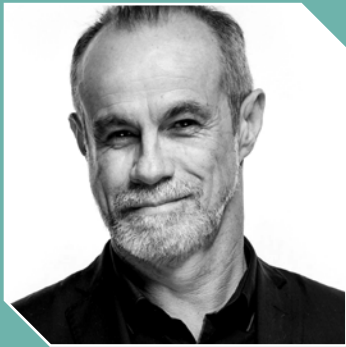
Les tiers-lieux en Corse expriment un dynamisme remarquable où cohabitent des initiatives diverses, portées tant par des acteurs privés, des collectifs citoyens que des institutions publiques. La diversité des projets démontre le caractère multiforme des tiers-lieux, en lien avec les besoins identifiés d'une communauté et d'un territoire. Les actions pour le territoire sont finalement d'ordres multiples qu'elles relèvent de la mise à disposition d'outils de production, d'actions de formation, de dispositifs d'expérimentation... Dans une île-montagne comme la Corse, soumise à des effets de seuils limitant les potentialités de l'industrialisation et de la clusterisation, et cadrée par des contraintes géographiques et structurelles majeures, les tiers-lieux constituent finalement une opportunité pour penser un développement spécifique, et à taille humaine. Aussi, les tiers-lieux permettraient-ils de passer d'une forme de polarisation des activités dans les zones urbaines et littorales à une forme de polycentricité : les activités de production et de service seraient disséminées partout sur le territoire insulaire, au sein d'un réseau de tiers-lieux.

Cela ne concerne pas seulement l'activité économique, productive, mais plus généralement les enjeux afférant à l'attractivité des territoires et au bien-vivre en leur sein. Les tiers-lieux s'inscrivent dans une philosophie de la proximité où il s'agit de retrouver du sens et du lien, dans son voisinage. On retrouve les dimensions de ce qui fait le territoire de la demi-heure tel que présenté par Carlos Moreno : habiter, travailler, se soigner, se divertir... Ainsi, aborder la question des tiers-lieux et de leur rôle dans les territoires, c'est aussi poser la question de l'habitat, du logement, du soin.

Cette représentation des tiers-lieux constitue finalement une promesse, un vœu pieu sur lesquels bâtir. Ces derniers connaissent effectivement plusieurs fragilités qu'il conviendrait de mieux comprendre pour pouvoir les résoudre. En cela, c'est un phénomène complexe qui bénéficierait de l'apport de la société dans sa diversité.



© Ainoa Jacuzzi



LE REGARD DU CHERCHEUR • CARLOS MORENO, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE LA CHAIRE « ENTREPRENEURIAT – TERRITOIRE – INNOVATION » (ETI) À L'UNIVERSITÉ PANTHÉON SORBONNE – IAE PARIS
LA VILLE DU QUART-D'HEURE / LE TERRITOIRE DE LA DEMI-HEURE PAR CARLOS MORENO

Au carrefour des transitions démographiques, écologiques et numériques, les villes doivent tenir compte de bouleversements majeurs - en cours et à venir. L'obsolescence de nos systèmes urbains - trop fonctionnalistes, trop minéraux, trop pollués - nécessite d'adapter les villes à de nouveaux modes de vie, plus durables et agréables. Mais, comment adapter les territoires aux défis actuels et à venir ? Comment adapter les villes aux nouveaux modes de vie et aux envies des habitants ?

A travers les concepts de « ville du quart d'heure » et de « territoire de la demi-heure », le Pr. Carlos Moreno propose une approche renouvelée des organisations urbaines, basée sur la proximité. Ils instaurent un nouveau rapport au temps et à l'espace, qui vise à adapter le rythme de la ville au rythme de la vie, et non plus l'inverse !

Dans la « ville du quart d'heure », les habitants peuvent trouver partout, dans une ville polycentrique, les six fonctions sociales essentielles, en proximité. Dans les zones denses, à 15 minutes à pied ou à vélo de chez eux, ils ont la possibilité d'accéder pour se loger, travailler, accéder aux soins, s'approvisionner, apprendre et s'épanouir. Pour les territoires moins denses, la durée de 30 minutes prend en compte des distances plus longues et une implantation plus éparse des fonctions sociales.

La ville du quart d'heure répond à des enjeux de durabilité et de convivialité. En effet, elle est décarbonée, car elle est structurée par des trajets de courtes distances réalisés en mobilités actives ou partagées. Elle offre une meilleure qualité de vie, grâce à la proximité de tous les services essentiels. Elle permet davantage de bien-être grâce à des aménagements urbains qualitatifs, une végétalisation accrue et une plus grande convivialité. En réduisant la contrainte du déplacement et en redonnant de la place aux citoyens dans l'espace public, elle leur propose de nouvelles manières d'être à la ville : du temps de vie et de sociabilités !

Réaliser cet urbanisme de la proximité nécessite des actions plurielles tant sur l'aménagement que sur le commerce, les services publics que les habitudes de travail... La mobilité est notamment un axe majeur, avec le renforcement des maillages cycles, piétons et des transports en commun, tout comme la nature en ville. La ville du

quart d'heure impose également de compléter le maillage de fonctions manquantes, pour renforcer les centralités urbaines.

Dans ce renouvellement des usages des villes, il est également indispensable de réinventer les centralités. Il importe de les revitaliser, de les intensifier, de mutualiser les usages pour élargir le spectre du possible. Les tiers-lieux participent pleinement à réinventer les centralités. Hybrides, ils enrichissent les services essentiels de proximité, l'intensité des sociabilités, en s'appuyant sur des ressources locales. Ils sont des alliés dans la redéfinition de modes de vie durable car ils rendent la proximité désirable, facile à vivre.

L'urbanisme des proximités s'alimente des initiatives et spécificités locales, pour que chaque territoire offre des modes de vie plus durables et conviviaux.

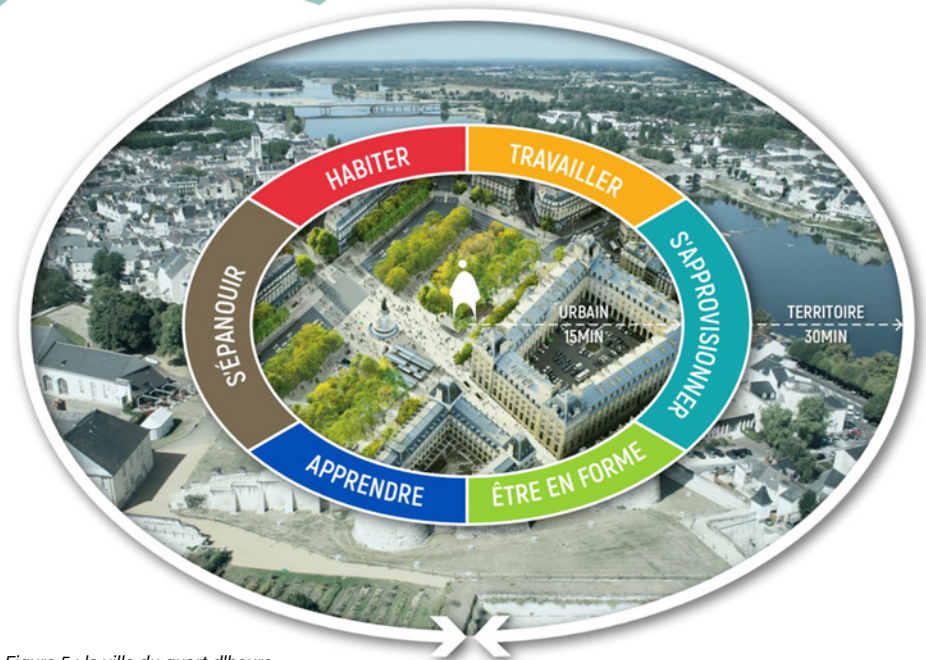


Figure 5 : la ville du quart d'heure
© Seunghoon Han, Chaire ETI

ÉPILOGUE PAR MORGANE PASQUALI, COORDINATRICE DU RÉSEAU « DÀ LOCU »

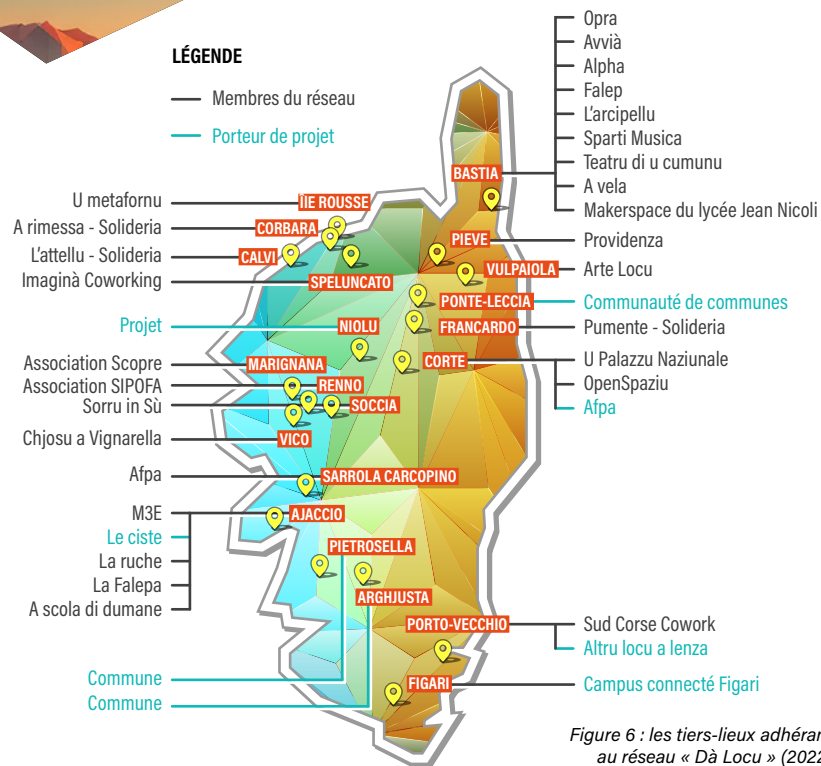


Figure 6 : les tiers-lieux adhérant au réseau « Dà Locu » (2022)
Graphisme : Eleven Design

Nous sommes en novembre 2022, une année est passé depuis l'atelier : « Et si ? et si la Corse était une terre de tiers-lieux en 2030 ? » initié par la chaire *Mutations et Innovations Territoriales*. Aujourd'hui, les tiers-lieux insulaires se sont structurés en réseau régional de tiers-lieux portant le nom de « Dà Locu » (figure 6) pour l'intention de « faire lieu » et donc « faire tiers-lieux ». Ce réseau, initié par la fabrique de territoire comme énoncé précédemment est constitué d'une trentaine de tiers-lieux présents sur l'intégralité du territoire. Ce réseau est notamment soutenu par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et ce programme d'aide a été impulsé par le groupement d'intérêt public *France tiers-lieux*.

Il n'est pas anodin que faire le choix de se rassembler en dépit des différences entre les membres du réseau – différence organisationnelle, thématique, géographique, socioéconomique... - En effet, les différentes théories autour de la démocratie mettent en évidence que la gestion de différents points de vue est le terreau d'expériences citoyennes susceptible de raviver notre attachement à la chose publique, aux communs. Les théories sur le renouvellement démocratique, pointent notamment vers des modes d'organisation collective fondée sur la diversité et la confiance.

En incarnant ces théories et pratiques nous mettons également en avant que les tiers-lieux sont des porteurs d'utopie socio-économique. Ce sont des notions qui pouvaient être présentes en 2021 mais qui le sont d'autant plus en 2022. Il semble alors pertinent de se demander pourquoi les tiers-lieux font face aux différences transitions.

Et bien avant tout car ces initiatives naissent en réponse à des besoins du territoire qui ne sont pas couverts par les collectivités publiques et à une volonté d'expérimenter un nouveau modèle économique, social et citoyen. « *Le tiers-lieu est porteur de transition, de changement dans les pratiques, de créativité, et d'un enthousiasme non feint pour l'abolition de vieux systèmes.* »¹²

Pour reprendre les termes de démocratie, nous pouvons affirmer que les tiers-lieux se positionnent comme lieu de transition car ils peuvent fédérer ou refédérer les citoyens autour de leurs collectivités locales et territoriales pour inventer des projets de vivre ensemble. Tout cela en redéfinissant les liens avec la collectivité aux échelles régionales. En effet, les tiers Lieux favorisent une forme de démocratie dite « contributive », cela se concrétise par des petites unités locales présentes dans l'espace public valorisant ainsi une culture de la coopération et encore une fois ; du commun.

De plus, loin des politiques traditionnelles d'attractivité territoriale, planificatrices et de mise en concurrence, ils matérialisent un projet souhaité par et pour des citoyens, permettant ainsi l'expérimentation dans un climat de confiance et d'ouverture. Ces lieux d'expérimentation permettent alors à chacun d'œuvrer pour un monde de demain plus vertueux. En d'autres termes, les tiers-lieux font société à petite échelle.

Ils sont également des espaces de convivialité et d'accueil qui permettent de nouveaux accès à la culture, aux savoirs, à des services d'intérêt public, à une économie locale et collaborative etc. En effet, ces espaces incarnent des valeurs de bien vivre ensemble où chaque citoyen peut se sentir alors libre de venir.

¹² Lucile Aigron et Marie-Laure Cuvelier, 2018. Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités – Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ? Coopérative des Tiers-Lieux.

Du fait des activités qui s'expérimentent dans ces lieux (proximité, circuits-courts, réutilisation, réparation, sensibilisation etc.), les tiers lieux participent également à la transition écologique.

Enfin, ils laissent place à l'apprentissage et à l'émancipation grâce au principe de « faire ensemble ». La mise à disposition de moyens (matériels, formations, réseaux, etc.), l'hybridation des compétences, l'apprentissage par le faire et la confiance accordée sont favorables à l'apprentissage et à l'impulsion de projets innovants.

C'est alors grâce à tous ces éléments que nous pouvons affirmer que les tiers-lieux sont des acteurs des différentes transitions. Aujourd'hui en Corse, chaque tiers-lieu répond à ces transitions de manière individuelle, dans les années à venir, et notamment grâce à la création du réseau régional, nous pouvons espérer qu'ensemble, le territoire pourra faire face à l'ensemble de ces transitions en portant des rôles de catalyseurs pour le changement et le développement des communautés locales.



La chaire « Mutations et Innovations Territoriales » de l'Université de Corse vise à questionner la transformation des modèles de développement à l'aune des grandes mutations contemporaines : transformations technologiques, changement climatique, crise énergétique. Elle se propose d'explorer les innovations ouvertes par ces mutations, notamment les nouveaux modèles économiques et de gouvernance ainsi construits à l'échelle des territoires. La chaire organise colloques, séminaires, workshops, projets pédagogiques... contribuant aux échanges entre société et recherche et à la production de connaissances partagées. Ancrée dans son territoire, la chaire vise à répondre aux problématiques spécifiques de la Corse (insularité, dépendance énergétique, faible densité démographique et littoralisation de la population), tout en les enrichissant par la mise en œuvre de regards croisés, aux niveaux national et international.

Responsables scientifiques ·

Graziella Luisi, Directrice de la Fondation de l'Université de Corse
Nathalie Lameta, Maître de conférences, Université de Corse
Paul-Antoine Bisgambiglia, Maître de conférences, Université de Corse

Coordinatrice ·

Morgane Millet, Fondation de l'Université de Corse

Pour citer ce document : Paul-Antoine Bisgambiglia, Nathalie Lameta, Graziella Luisi, Millet Morgane, (coord.), 2024, *Tiers-lieux, éléments de compréhension d'une révolution en cours, en France et en Corse*, Les carnets de la chaire Mutations et Innovations territoriales, collection « Scontru di i territorii » n°1, Université de Corse Pasquale Paoli - CNRS.

Réalisation et mise en page : Eleven Design

Avec le soutien de la Collectivité de Corse, de la Caisse des Dépôts et de l'ADEC.

